



Réponse de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, à la question parlementaire n°4637 du 18 août 2026 de Monsieur le Député, Laurent MOSAR, au sujet du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff.

1. Madame la Ministre peut-elle confirmer le nombre actuel de détenus au Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff ? Le chiffre de 393 détenus correspond-il à la situation actuelle ?

Au 23 septembre 2026, le Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff (CPU) comptait 427 détenus. Au 1^{er} octobre 2026, le CPU compte 416 détenus.

Le CPU accueille exclusivement des personnes masculines en détention préventive, dont le nombre varie constamment en fonction des admissions, des transferts et des élargissements décidés par les autorités judiciaires.

2. Compte tenu d'une capacité théorique de 416 places, combien de places sont actuellement effectivement disponibles au CPU, en tenant compte des différentes unités et de leurs affectations spécifiques ?

Compte tenu du niveau élevé d'occupation constaté ces dernières semaines, il a été nécessaire d'installer des matelas supplémentaires dans certaines cellules. Une telle mesure ne peut toutefois revêtir qu'un caractère temporaire. Des lits superposables qui peuvent être montés sur les lits existants dans certaines cellules ont été commandés. Des lits supplémentaires sont également en train d'être fabriqués sur mesure.

3. Des mesures permettant d'augmenter rapidement les capacités disponibles sont-elles actuellement à l'étude, notamment une réorganisation interne du CPU, des transferts vers d'autres établissements ou l'adaptation de certaines cellules ?

Afin d'augmenter la capacité d'accueil du CPU, plusieurs pistes ont été analysées.

À l'issue de cette évaluation, il a été décidé d'équiper certaines cellules doubles de lits superposés supplémentaires. L'installation à court terme de 20 lits superposés dans des cellules doubles adaptées à cet effet porte la capacité d'accueil du CPU à 436 places.

5. Le Gouvernement constate-t-il un lien entre l'intensification de l'activité policière, l'évolution du nombre d'interpellations et l'augmentation du nombre de personnes placées en détention préventive ?

Au cours des dernières années, les capacités policières et judiciaires ont été renforcées de manière significative, notamment grâce au recrutement massif de personnel au niveau des fonctions clés, tant au sein de la Police que des autorités judiciaires, contribuant ainsi à une réponse plus effective à toutes les formes de criminalité. Dans ce contexte, une augmentation des personnes placées en détention préventive peut être constatée.



4.Des mesures permettant d’augmenter à moyen terme les capacités disponibles sont-elles actuellement à l’étude ?

6.Le Gouvernement entend-il adapter sa planification des capacités pénitentiaires à l’évolution des effectifs et de l’activité de la Police grand-ducale, afin que le renforcement des moyens consacrés à la sécurité puisse être accompagné des infrastructures nécessaires au niveau de la Justice ?

Une analyse approfondie a montré qu’outre le type de mesures exposées ci-dessus d’augmenter les capacités d’accueil des cellules existantes, il n’est pas possible d’augmenter durablement et significativement la capacité d’accueil du CPU dans sa configuration actuelle. En effet, la construction d’une unité supplémentaire est techniquement non réalisable compte tenu de l’exiguïté du terrain du CPU.

Les limites d’accueil des centres pénitentiaires du pays sont donc un sujet prioritaire du Gouvernement et diverses pistes sont examinées afin de répondre à ces difficultés dans le court, moyen et long terme. Un groupe de travail regroupant les directeurs de tous les centres pénitentiaires du pays a été mis en place afin d’élaborer les pistes envisageables. Des discussions sont également en cours avec l’Administration des bâtiments publics concernant la mise en œuvre de solutions réalisables non seulement à long terme, mais également à plus court et moyen terme.

Luxembourg, le 2 octobre 2026

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue